



Chantage pour tenir en place ?

Par **montyfabr**, le **03/10/2008 à 12:35**

Bonjour.

Je me présente. Je me prénomme Fabrice, et je suis actuellement étudiant en BTS génie Electrotechnique en alternance.

Voilà maintenant une année que j'ai opté pour cette option très intéressante. Cependant, au jours d'aujourd'hui, je rencontre un chantage au seing de mon établissement scolaire...

Hors de l'établissement, et ce hors des heures de cours, il était environs vers 20h, j'ai mis sur MSN un pseudonyme pour un des élèves de ma classe visant à dire que si il ne se taisait pas (suite à de nombreuses remarques désobligeantes de sa part m'ayant couter des remarques de profs), j'allais le tuer (comme tout le monde et sous la colère, tuer est un bien grand mot que l'on ne réaliserais pas...

Cependant, voilà que mon prof de maths, présent dans ma liste de contact, à fait une photo ecran de mon pseudonyme et l'a fait remonter au lycée.

Au jour d'aujourd'hui, le lycée m'a dit: **Tu as utilisé ton jocker, si tu fais le bordel, on divulgue ces infos, que je garde bien au chaud, au directeur et à ton entreprise et tu en subiras les conséquences !**

Je voulais donc vous demander si mon établissement avait le droit de faire ceci, surtout que les faits sont extérieurs a l'établissement, et que au jour d'aujourd'hui ils effectuent une pression sur moi afin que je ne bouge pas du tout...

En attente d'une réponse de votre part,
Je vous pris d'agrèer mes sincères salutations,
Cordialement,
Fabrice.

Par **PRZ**, le **03/10/2008** à **14:05**

Bonjour.

Peut-on vraiment considérer cela comme du chantage. Par contre, votre inscription sur MSN répond du délit pénal de "menaces de mort sous condition et par écrit" même si vous ne pensiez pas du tout à les mettre à exécution.